

NOM : Prénom : Sexe :

Adresse : N° Licence :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : / / Email : @

Tél Domicile : Tél portable :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT

NOM - Prénom : Téléphone :

ADHÉSION ANNÉE (La cotisation comprend la licence FSGT, l'assurance individuelle et l'adhésion au club)

- Adulte (né en 2007 et avant) : 92 €
- Jeune (né entre 2008 et 2014) : 70 €
- Enfant (né entre 2015 et 2018) : 60 € + 85 € pour le parent accompagnant (soit au total 145 €)

Coupons CAF, Coupons Sports ANCV et Pass Sport acceptés

RÉDUCTION « FAMILLE » : -10 % sur le total à partir de 3 personnes ou plus inscrites de la même famille

Pour les activités, les enfants de moins de 11 ans sont impérativement accompagnés d'un parent adhérent qui participe à la séance.

Le matériel d'escalade est fourni par le club, sauf l'achat de chaussons d'escalade qui est à prévoir rapidement.

ADHÉSION TEMPORAIRE :

- 4 mois : 55 € pour un adulte et 35 € pour un jeune ou un enfant
- 1 à 3 jours : 5 €

ASSURANCE

- J'ai pris connaissance des garanties de l'assurance individuelle incluse dans la cotisation et détaillées dans la notice.

DROIT À L'IMAGE

J'autorise DAHU 91 à diffuser les photographies ou vidéos prises lors des activités pour la communication et la promotion de l'association dans un but non lucratif. Dans le cas contraire, cocher la case : non je n'autorise pas

PIÈCES À FOURNIR pour l'inscription (à remettre lors des séances) :

- Cette fiche d'inscription dûment remplie et **signée en bas**
- + **virement* de préférence** ou chèque du montant de la cotisation à l'ordre du DAHU 91
- + 1 photo d'identité pour la licence (noter le nom au dos de la photo) **en cas de nouvelle adhésion**
- + l'attestation sur l'honneur (suite au questionnaire de santé)
- le certificat médical au dos de cette fiche, si pratique de l'alpinisme

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Mr – Mme responsable légal de l'enfant autorise le responsable de la séance à prendre les décisions adéquates en cas d'accident. De plus, j'autorise le transport de mon enfant lors d'une sortie extérieure.

Fait à le :

Signature :

*VIREMENT

Personnaliser le virement en indiquant : « référence donnée par l'animateur + nom de l'adhérent ou des adhérents »

IBAN : FR76 3000 4016 6000 0016 4170 740

INFORMATION ET COMMUNICATION

<i>Nous recevons régulièrement des informations de la FSGT (notre fédération sportive) ou d'autres clubs, à propos de séjours, manifestations, compétitions, formations ...</i>	<i>oui</i>	<input type="checkbox"/>
	<i>non</i>	<input type="checkbox"/>

Etes-vous intéressé(e) pour recevoir ces informations par mail ?

CERTIFICAT MEDICAL **OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DE L'ALPINISME** (à renouveler chaque année)

Réglementation : Arrêté du 24/07/2017

Je soussigné, Docteur certifie que

NOMPrénom

ne présente, à ce jour, aucune contre-indication à la pratique de la discipline sportive à contraintes particulières suivante :

Alpinisme au delà de 2500 mètres d'altitude

*Pour la pratique de l'**alpinisme** au-dessus de 2500 mètres d'altitude :*

- une attention particulière est portée sur l'examen cardio-vasculaire ;

- la présence d'antécédents ou de facteurs de risques de pathologie liées à l'hyposie d'altitude justifie la réalisation d'une consultation spécialisée ou de médecine de montagne – cf arrêté du 24 juillet 2017 pris en application de l'article L. 231-2-3 du code du sport.

Fait le à

Cachet et signature du médecin